



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Montcet

### Le mot du Maire

Comme promis, vous lisez la première parution de l'Echo de Montcet. Ces pages se veulent être un complément de l'information communale pour celles et ceux qui n'ont pas accès à notre site internet ou qui préfèrent lire un document; une autre page paraîtra en fin de cette année.

Ce premier semestre de l'année 2016, après l'élaboration des budgets, aura permis de faire avancer quelques dossiers notamment :

- la modification de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont l'enquête publique est en cours jusqu'au 13 juillet.
- la réfection de nos chemins.
- afin de satisfaire le calendrier obligatoire mis en place concernant les personnes à mobilité réduite, des travaux sont en cours de réalisation : peintures, panneaux, matérialisation de parking et marquage.
- une étude est en cours avec le Conseil Départemental concernant la sécurisation de la traversée de notre village.

Dans quelques semaines, dans un souci d'économie et de développement durable, le Conseil Municipal a décidé l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures sur l'ensemble de la commune.

A vous toutes et tous, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire, Yves Bouilloux

### L'agenda d'accessibilité.

Pour être en conformité avec la loi concernant les personnes handicapées, la commune de Montcet a lancé un dossier d'agenda d'accessibilité programmé des établissements recevant du public. Ce dossier a été réalisé avec l'atelier du Triangle, dans le cadre du marché d'assistance mis en place avec BBA.

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a approuvé ce plan qui s'étale sur 6 années.

Pour 2016, il est prévu

- La mise en place des panneaux verticaux et la matérialisation des stationnements de PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- Le marquage des contremarches.
- La mise en place de bandes podotactiles et l'abaissement des bordures au niveau des passages piétons.

Pour cette année, le montant des travaux se monte à 8000€.



Date	Association	Manifestation
samedi 3 septembre 2016	Amicale de Pompiers	Journée Champêtre avec les anciens pompiers
samedi 17 septembre 2016	Comité des Fêtes	Forum des Métiers et Loisirs
lundi 19 septembre 2016	Restaurant Scolaire	Assemblée Générale
dimanche 9 octobre 2016	Fleurissement	Randonnée Pédestre
dimanche 16 octobre 2016	CCAS	Petit Déjeuner du CCAS
samedi 22 octobre 2016	Amicale de Pompiers	Vente de Boudin
dimanche 30 octobre 2016	Restaurant Scolaire	Vente de plantes d'automne
vendredi 11 novembre 2016	Conseil Municipal	Commémoration
mardi 22 novembre 2016	Club de l'Irance	Concours de Belote
samedi 3 décembre 2016	La Préservatrice	Repas des Chasseurs
vendredi 9 décembre 2016	Le Sou des Ecoles	Vente de sapin (sur réservation)
samedi 10 décembre 2016	CCAS	Repas du CCAS

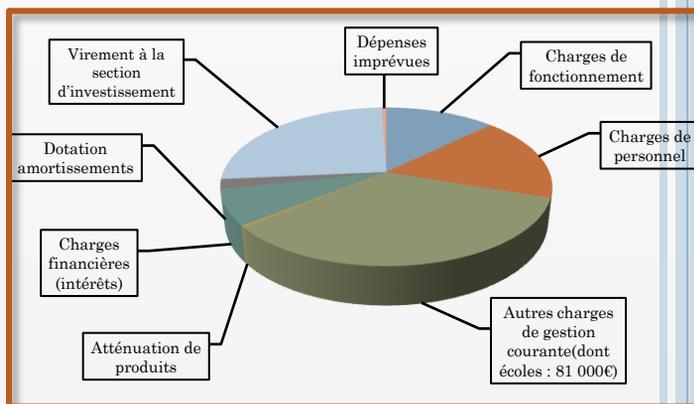
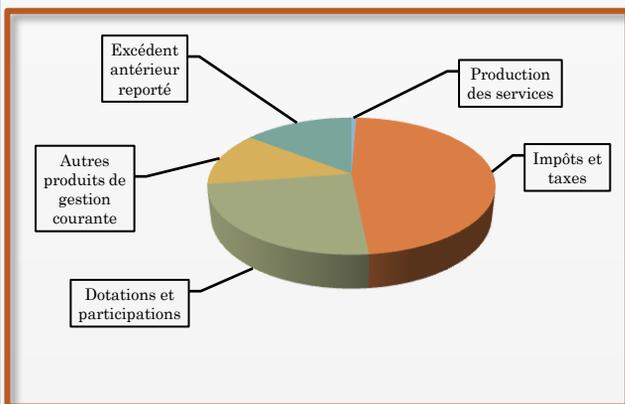
## ➔ Budget de fonctionnement

### RECETTES

Production des services	3 000,00 €	1%
Impôts et taxes	213 200,00 €	48%
Dotations et participations	108 130,00 €	24%
Autres produits de gestion courante	57 260,00 €	13%
Excédent antérieur reporté	65 437,33 €	15%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	447 027,33 €	100%

### DEPENSES

Charges de fonctionnement	57 360,00 €	13%
Charges de personnel	77 500,00 €	17%
Autres charges de gestion courante (dont écoles : 81 000€)	151 150,00 €	34%
Atténuation de produits	1 474,00 €	0%
Charges financières (intérêts)	32 330,00 €	7%
Dotation amortissements	8 951,35 €	2%
Virement à la section d'investissement	116 000,00 €	26%
Dépenses imprévues	2 261,98 €	1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	447 027,33 €	100%



## ➔ Section d'investissement

### RECETTES

Dotations FCTVA et TLE	27 000,00 €	12%
Virement de la section de fonctionnement	116 000,00 €	52%
Opérations d'ordre (amortissements)	8 951,35 €	4%
Produits de cession	46 800,00 €	21%
Excédent de fonctionnement capitalisé	25 584,18 €	11%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	224 335,53 €	100%

### DEPENSES

Remboursement d'emprunts	103 472,00 €	46%
Immobilisations incorporelles	7 400,00 €	3%
Immobilisations corporelles	33 554,35 €	15%
Immobilisations financières	46 800,00 €	21%
Subventions d'équipement	8 125,00 €	4%
Report déficit antérieur	24 984,18 €	11%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	224 335,53 €	100%

### TAUX des TAXES 2016 (Inchangé depuis 2010)

Taxe d'habitation.....	13,95 %
Taxe « Foncier bâti ».....	18,35 %
Taxe « Foncier non bâti ».....	54,99 %

## Nos chemins communaux.

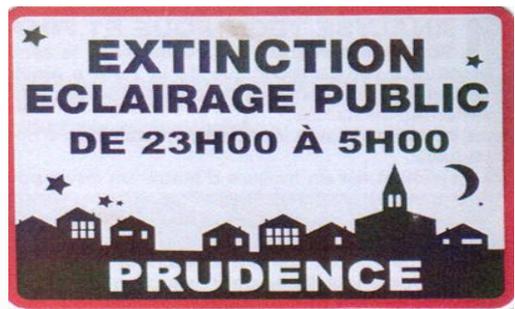
Pourquoi un fauchage tardif des accotements?

Alors que durant de nombreuses années, le fauchage se faisait sans compter, aujourd'hui, afin d'être en phase avec d'autres collectivités- notamment le Conseil Départemental- et la nouvelle politique environnementale, le nombre de fauchage est réduit à 2 / an (1 en mai et 1 à l'automne).

Ceci par économie matérielle et humain, mais aussi pour le respect de l'environnement, de la flore et de la faune.

Bien entendu, les intersections où la visibilité pourrait être un danger, l'employé communal fera le nécessaire.

Oui, aujourd'hui, chacun et chacune doit prendre conscience qu'une autre époque en terme environnemental est en train de naître; et il faudra s'adapter à ces nouvelles mesures qui feront changer nos habitudes afin d'améliorer notre cadre de vie.



Dans les semaines à venir, l'éclairage public sera éteint une partie de la nuit. Pourquoi?

- Une démarche environnementale : cela participe à faire baisser la « pollution » lumineuse. Si vous avez pris l'avion de nuit par temps clair, c'est une myriade d'étoiles qui provient de la terre. Cet éclairage peut perturber les écosystèmes et influencer le sommeil chez l'homme.
- Des économies d'électricité : une extinction de 6 heures permet de diviser par 2 la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage.
- Et en conséquence, des économies financières : la coupure va nécessiter l'installation de 5 horloges astronomiques pour un montant de 3000 € sur Montcet. Investissement qui devrait être amorti sur 1 ou 2 ans, avec la baisse des coûts de la consommation électrique.



## Accès interdit !

Dans un but de salubrité publique, suite à des dégradations aux abords de l'école et en vue de la tranquillité du voisinage, dans quelques jours, un arrêté sera pris pour interdire l'accès à la place de retournement de l'école pour tout véhicule de jour comme de nuit.

Cet accès sera seulement autorisé aux bus, au personnel scolaire, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Tout contrevenant pourra être verbalisé par les représentants de la Gendarmerie.

## La télérelève des compteurs d'eau

Le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc délègue la mission d'exploitation de l'eau potable et sa distribution à un prestataire de service par contrat : l'entreprise ALTEAU.

A l'occasion du renouvellement du contrat, les élus ont décidé d'intégrer la mise en place de la télé relève sur l'ensemble du territoire du syndicat à compter de janvier 2016.

➤ Qu'est ce que la télé relève ? C'est un système de relève automatique des compteurs à distance grâce à un module radio.

➤ Que va apporter la télé relève pour les abonnés :

- 2 factures par an sur un index réel au lieu d'une facture estimative prélèvement mensuel.
- Un contrôle de l'évolution de la consommation semestrielle au lieu de la consommation annuelle.
- Pas de passage obligatoire à votre domicile, sauf en cas de contrôle ou de maintenance de l'installation.
- La possibilité de suivre votre consommation via votre compte en ligne et une information en cas de suspicion de fuite sur votre installation. Rendez-vous sur : <http://espaceabonne.alteau.fr> (à compter de janvier 2016).

➤ Est-ce gratuit ?

L'installation de la télé relève est intégrée dans le prix de l'eau actuel et autofinancé par les économies prévues sur les fuites et l'amélioration de la relève des compteurs.

Les dirigeants du groupe AQUALTER se sont engagés à équiper l'ensemble des communes du Syndicat (SRVJ), donc Montcet, avant la fin juin 2016.



# DIAPORAMA DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016



03 janv : la cérémonie des Vœux, les médaillés pour 20 ans de service à la collectivité.



19 janv : Le Club de l'Irance en Assemblée Générale



07 fév : le Concert de Yanne Matis



23 janv : le Banquet des Classes en 6 et en 1



14 fév : la remise des prix du fleurissement



Cérémonie du 08 mai



02 avril : la randonnée nocturne



Fév : les TAP chocolatés avec notre boulanger



17 Juin : la Fête de l'Ecole



22 mai : les tartes du Comité



09 avril : la matinée Village propre